

**Étienne MOURRUT**

*Gard (2<sup>ème</sup> circonscription)  
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

#### NOMINATION

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [J.O. du 28 juin 2007]

#### DÉPÔTS

Proposition de loi n° 214 tendant à limiter à 80 chevaux "DIN" la puissance des véhicules automobiles pouvant être conduits par le titulaire d'un permis de conduire de catégorie B depuis moins de deux ans [27 septembre 2007]

Proposition de loi n° 215 tendant à modifier les dispositions du code électoral relatives à la taille des bulletins de vote utilisés lors des élections [27 septembre 2007]

Proposition de loi n° 216 tendant à préciser les possibilités de mise en fourrière des bateaux et navires épaves ou abandonnés ou présentant un danger pour la collectivité, la nature ou les usagers des ports et des voies d'eau [27 septembre 2007]

Proposition de loi n° 217 tendant à donner un cadre légal aux obligations d'assurance des bateaux fréquentant les ports de plaisance, de pêche ou de commerce [27 septembre 2007]

#### INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

##### *QUESTION AU GOUVERNEMENT*

Aquaculture et pêche professionnelle. Marins-pêcheurs. Aides de l'État [21 mai 2008] (p. 2245)

##### *QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT*

n° 93, posée le 8 janvier 2008. Défense. Base aéronautique navale de Nîmes-Garons (J.O. Questions p. 119). Appelée le 8 janvier 2008. Maintien (p. 6)

n° 262, posée le 13 mai 2008. Déchets, pollutions et nuisances. Sédiments marins (J.O. Questions p. 3891). Appelée le 13 mai 2008. Résidus de dragage, traitement terrestre (p. 2000)

#### DÉBATS

**Projet de loi n° 57 relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile**

#### PREMIÈRE LECTURE

**Discussion des articles [18 septembre 2007] (p. 2186) ; [19 septembre 2007] (p. 2204, 2236, 2277)**

*Article 2 précédemment réservé (modulation de la condition de ressources pour bénéficiaire du regroupement familial en fonction de la taille de la famille)*

Son amendement n° 2 (p. 2252)